

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et numérique

Arrêté du **12 SEP. 2024**

**fixant la composition de la commission pour l'accès des bénéficiaires de l'obligation d'emploi  
des travailleurs handicapés au corps des contrôleurs des douanes et droits indirects au titre  
de l'année 2024**

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

- VU le code général de la fonction publique ;
- VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment son article 93 ;
- VU le décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects ;
- VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique d'État ;
- VU le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;
- VU l'arrêté du 18 juin 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre de postes offerts aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des contrôleurs des douanes et droits indirects au ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

## ARRÊTE :

### Article 1<sup>er</sup> :

La composition de la commission pour l'accès, au titre de 2024, des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au corps des contrôleurs des douanes et droits indirects, prévue par le décret du 13 mai 2020 susvisé, est fixée comme suit :

Madame Isabelle FILIPPI-COUPET, inspectrice principale de première classe, présidente ;

Madame Nadine BESSAC, cheffe de service administratif de première catégorie ;

Monsieur Frédéric JEGU, inspecteur principal de première classe.

Article 2 : Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 12 SEP 2024

Pour le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,  
Et par délégation,

L'administrateur de l'Etat

Le chef du bureau RH2 – Recrutement, pilotage des emplois et formation,



H. SALSMMANN